



Pour tout renseignement, contactez le
Pôle charges de Val Touraine Habitat :
02 47 87 15 42 ou votre **agence
de proximité.**



Pour en savoir plus,
consultez votre guide locataire.



Le chèque énergie

En 2026, le chèque énergie sera de nouveau
envoyé en avril. **Une partie des consommateurs
le recevront automatiquement, les autres devront
le demander** sur le site chequeenergie.gouv.fr.



Toutes les infos
sur le chèque énergie.



Nos 6 agences de proximité

AMBOISE

12, rue Philippe Desportes
37400 Amboise
02 47 23 61 50

LOCHES

69 bis, rue Saint-Jacques
37600 Loches
02 47 91 18 40

CHINON

6/8, avenue du Docteur
Labussière
37500 Chinon
02 47 98 10 00

SAINT-CYR-SUR-LOIRE

1, rue François Arago
37540 Saint-Cyr-sur-Loire
02 47 88 33 50

JOUÉ-LÈS-TOURS

2, rue Pierre Laplace
37300 Joué-lès-Tours
02 47 68 43 30

SAINT-PIERRE-DES- CORPS

20, rue de l'Aubrière
37700 Saint-Pierre-des-Corps
02 47 32 43 00



Siège social, 7 rue de la Milletière
37080 Tours Cedex 2
Tél. 02 47 87 15 15
contact@valtourainehabitat.fr



Val Touraine Habitat
est certifié ISO
9001:2015.



Val Touraine Habitat
labellisé Habitat senior
services® en 2024.



www.valtourainehabitat.fr

Comprendre vos **charges locatives**

Régularisation et aides financières



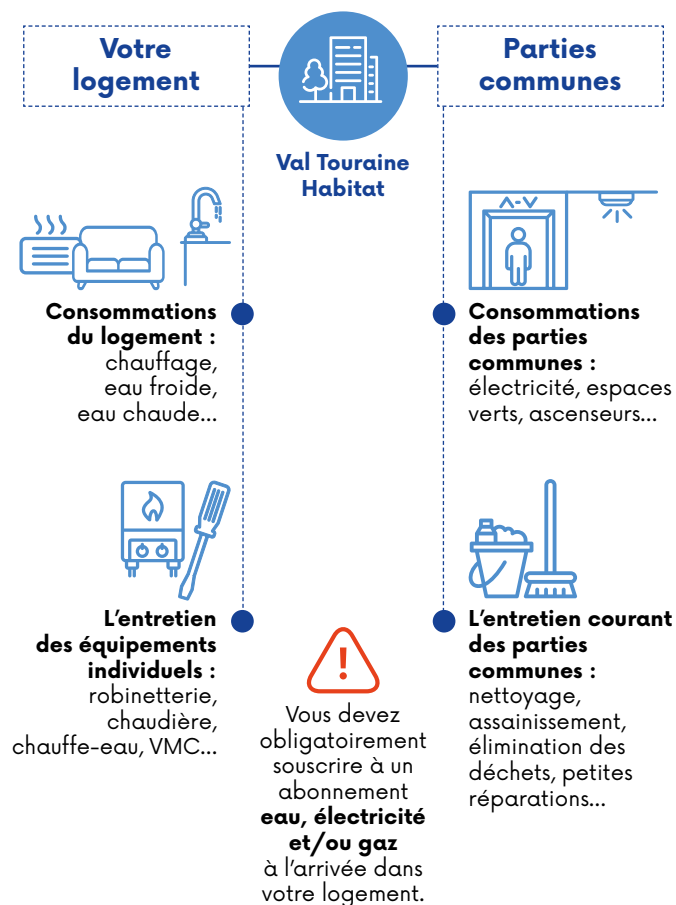


Les charges locatives

Les charges locatives **sont fixées par décret**. Elles couvrent des taxes, des petites réparations, des dépenses liées à l'entretien et à la gestion de votre logement ainsi qu'aux espaces communs, intérieurs comme extérieurs, de votre résidence.

→ Que couvrent les charges locatives ?

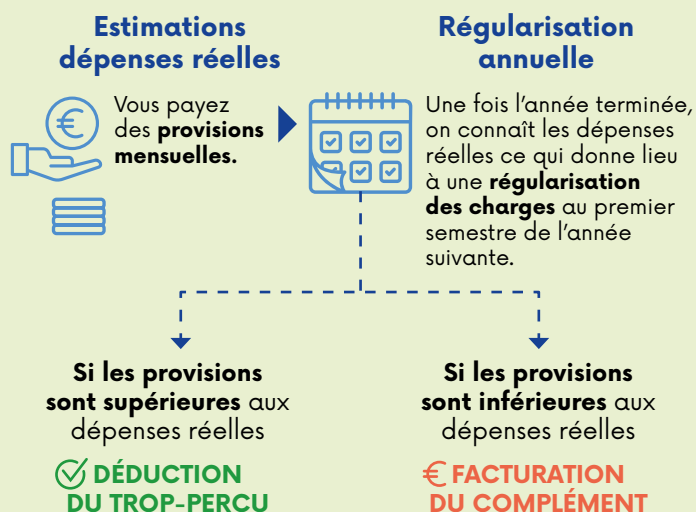
Les charges varient selon votre logement et se décomposent généralement comme suit.



La régularisation des charges

Une fois par an, généralement **en avril**, Val Touraine Habitat calcule la différence entre les acomptes que vous avez versés qui sont basés sur une estimation et les dépenses réelles liées aux différentes prestations. Ces acomptes représentent les provisions.

→ Comment les charges locatives sont-elles facturées ?



Après ce calcul de régularisation, les provisions mensuelles sont réajustées par rapport aux dépenses réelles.



En cas de difficulté à payer

Contactez sans attendre votre agence.

Les collaborateurs sont là pour vous écouter, comprendre votre situation et chercher avec vous la solution la plus adaptée : plan d'apurement, accompagnement ou orientation vers un professionnel. Vous n'êtes pas seul.

→ Organismes pouvant vous venir en aide

✔ Aides personnelles au logement

Si vous ne percevez pas d'aide au logement (APL, ALS, ALF) de la Caf ou de la MSA, vous pouvez en faire la demande.

Renseignements et conditions :

Caf Touraine : 0 810 25 37 10 - www.caf.fr

MSA Berry-Touraine : 02 54 44 87 87 - www.msa-berry-touraine.fr

✔ Maison départementale de la solidarité (MDS)

Vous pouvez également solliciter l'aide d'une assistante sociale en vous adressant à la MDS de votre secteur.

Pour trouver la plus proche de chez vous : <https://www.touraine.fr/mes-services-au-quotidien/aide-accompagnement-social/laide-a-la-vie-quotidienne.html>

✔ Action Logement

Des aides (prêts, subventions...) existent pour vous accompagner si vous êtes ou avez été salarié d'une entreprise cotisant à Action Logement. www.actionlogement.fr

✔ Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Ce dispositif peut venir en aide aux personnes rencontrant des difficultés financières à faire face au paiement de leur loyer et/ou de leurs charges.

FSL Indre-et-Loire :

8, rue Édouard-Vaillant, 37000 Tours - 02 47 31 49 38